



Vue d'ensemble du projet de parc de la ferme Maurer. À gauche, en gris et blanc, l'actuel magasin en rondins de bois. DOCUMENTS REMIS - DROITS RÉSERVÉS KINDERLAND

DORLISHEIM Ferme Maurer

Primeur d'innover ?

Pierre Maurer espère lancer dans les prochains mois à Dorlisheim le chantier d'un parc de loisirs agricole. Ce serait le premier du genre en France. À condition d'obtenir plusieurs feux verts administratifs.



Le maraîcher souhaiterait aussi installer une roue de 6 m avec des paniers sous forme de brouettes.

« Ça fait trois ans qu'on travaille dessus ». Pierre Maurer, lorsqu'il a une idée en tête, est du genre obstiné. Un caractère sans doute pas étranger à la réussite de sa ferme maraîchère, l'une des plus grandes de l'Est de la France et leader dans le Bas-Rhin sur certaines productions (asperge, notamment) ainsi que sur la vente directe.

Le parc couvrirait quelque 2,5 hectares, s'étendant jusqu'en bordure de l'A352.

Cette fois, le projet en question est celui d'un « parc de loisirs agricole » autour de la thématique des fruits et légumes locaux. Pierre Maurer souhaiterait l'implanter à l'arrière de la Maison du terroir, au lieu-dit Lange Gewann. Le parc couvrirait quelque 2,5 hectares, s'étendant jusqu'en bordure de l'A352.

Il l'assure : ce concept n'existe pas encore en France. En revanche, il est plutôt répandu en Allemagne qui compte 200 « Erlebnishöfe », de plus ou moins grande taille. C'est d'ailleurs outre-Rhin qu'il a puisé son inspiration, avec l'ambition de transposer l'idée à Dorlisheim.

Pour cela, il a contacté un développeur spécialiste du créneau, Kinderland (par exemple intervenu au parc du Petit Prince). Sur les premières esquisses rendues par l'entreprise allemande, 2 500 m² de serres – déjà existants – seraient réaménagés en zone de vente et comprendraient un espace restauration. Pierre Maurer imaginerait bien aussi d'y inclure un jour de la transformation directe, sous les yeux

des visiteurs. Dehors, plusieurs aires de jeu seraient aménagées dans un décor évoquant la campagne d'antan grâce à la construction de bâtiments « habillés à l'ancienne » (un poulailler, des silos, des granges). L'organisation générale du parc se ferait par noms de primeurs (zone « Asperge », zone « Tomate », zone « Potiron », etc.).

Côté jeux, on trouverait des balançoires, des passerelles, une roue de 6 m de haut avec des nacelles à l'aspect de brouettes, des toboggans, des jeux d'eau, des modules de cordes, de filets, des sièges montant et descendant le long d'une tour, une balade en tracteur sur circuit monorail, un snack/buvette... Et « 80 % du site serait gratuit », ajoute Pierre Maurer. Car le but de cet investissement, qui se chiffrerait tout de même à « cinq millions d'euros » (avec à la clé « 70 emplois » annonce-t-il) serait de servir d'élément d'attractivité pour la ferme. « Le seul moyen d'augmenter notre chiffre d'affaires, c'est de faire venir des gens d'ailleurs grâce à quelque chose que les autres n'ont pas ».

Contraintes

Or près de Hambourg, chez un producteur de fraises ayant créé un tel parc, il a observé qu'« en plus des habitants de la région, beaucoup de gens sur la route de leurs vacances, ou de leurs voyages, s'arrêtent une heure ou deux pour se reposer et « consommer l'endroit » ». Des haltes s'accompagnant presque toujours de quelques euros dépensés en fruits et confitures au magasin, en restauration et boissons sur place, etc. Le maraîcher se donne ainsi « un an » pour que ce parc auquel il attache une importance déterminante puisse ouvrir, « au moins en partie ». Mais avant, il lui faudra décrocher plusieurs avals administratifs. Premier point à

éclaircir : malgré la proximité de la zone de loisirs du Trèfle, les terrains de Pierre Maurer sont classés en surfaces agricoles dans le Plan local d'urbanisme.

La Chambre d'agriculture devra donc étudier si, oui ou non, la nature de l'activité d'un tel parc est bel et bien une forme de jurisprudence. Elle ne sera pas seule à émettre un avis, avant décision finale de la mairie quant à la délivrance des permis de construire. En effet, les services de l'État devront eux aussi se pencher sur cet aménagement qui se trouverait à l'intérieur du périmètre de protection du Grand hamster (on se souvient des péripéties du cinéma voisin avec ce dossier...); et qui serait sis, en outre, dans le périmètre de protection éloigné d'un captage d'eau.

Mais Pierre Maurer veut être optimiste quant à l'issue de son projet et, interrogé sur les éventuels besoins en stationnement supplémentaire qui pourraient se faire jour, assure avoir déjà, là aussi, des pistes en tête.

« Venez chez nous »

« D'autres communes ont eu vent de mon projet et m'ont dit : « Venez chez nous », affirme le maraîcher. « Mais si je me suis installé à Dorlisheim, ce n'est pas pour en partir aujourd'hui », lâche-t-il, manière d'insister sur le fait que le parc n'a de pertinence qu'adossé au bâtiment actuel. « On a une opportunité ici et si ce n'est pas nous qui la prenons, d'autres le feront à notre place ». Inenvisageable pour l'entrepreneur doublant l'agriculteur qu'il est. ■

O.T.



Exemple d'une tour ascensionnelle figurant dans le projet, qui serait déclinée version « Potiron ».

NON SÉCURISÉ

SÉCURISÉ

CONCOURS LÉPINE
MÉDAILLE DE BRONZE PARIS 2016

LA DOUCHE SUR-MESURE
recommandée par Bernard Hinault

• INVITATION •

Le camion de démonstration EASY SHOWER sera présent les 1^{er} et 2 septembre dans votre magasin Cap Vital Santé !
 Molsheim Orthopédie Service, 26 route de Dachstein 67120 Molsheim

EASY SHOWER
DOUCHES & BAINS France

www.easyshower.fr

0 800 120 140 Service & appel gratuits

758557600